

Commune de Bonneuil-Matours

Compte rendu tenant lieu de procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2019

Le 11 avril 2019 à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de BARREAU Isabelle, Maire.

Présents :

Mme BARREAU Isabelle, Maire,

Mmes : BUGÉANT Muriel, CHAMPAIN Valérie, CHAUMILLON Nathalie, FERRIER Christelle, MATHIEU Radegonde, MENEZ Natacha, NEUVY Céline, MM : BOUIN Serge, KING Andrew, PELLETIER Claudy, ROUGERON Alain.

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : DUVAL Sophie donne pouvoir à BOUIN Serge, SAULME Nicolas donne pouvoir à FERRIER Christelle.

Absents : BIASINO Catherine, CATTEAU Olivier, DANIAULT Didier, FAILLIE Jean-Louis, MENTRARD Guillaume

Nombres de membres :

- Afférents au conseil municipal : 19
- Présents : 12
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Date de la convocation : 05/04/2019

Date d'affichage : 05/04/2019

Secrétaire de séance : Serge BOUIN est désigné pour remplir cette fonction

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2019
- ↪ Budget Lotissement Fontaine du Gain - Approbation du compte de gestion 2018
- ↪ Budget Lotissement Fontaine du Gain - Approbation du compte administratif 2018
- ↪ Budget Lotissement Fontaine du Gain – Affectation du résultat 2018
- ↪ Budget Lotissement Fontaine du Gain – Vote du budget primitif 2019
- ↪ Budget Lotissement La Coulée verte - Approbation du compte de gestion 2018
- ↪ Budget Lotissement La Coulée verte - Approbation du compte administratif 2018
- ↪ Budget Lotissement La Coulée verte – Affectation du résultat 2018
- ↪ Budget Lotissement La Coulée verte – Vote du budget primitif 2019
- ↪ Clôture du budget CCAS et transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune
- ↪ Création du SPIC et du budget autonome Hangar photovoltaïque
- ↪ Budget Hangar photovoltaïque – Vote du budget primitif 2019
- ↪ Budget principal – Approbation du compte de gestion 2018
- ↪ Budget principal – Approbation du compte administratif 2018

- ↪ Budget principal – Affectation du résultat 2018
- ↪ Budget principal – Fiscalité directe locale 2019
- ↪ Budget principal – Vote du budget primitif 2019
- ↪ Subventions aux associations
- ↪ Demande de subvention auprès du département de la Vienne
- ↪ Modification de la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée mixte du Sacré-Coeur
- ↪ Questions diverses

Réf. 2019024 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Madame le Maire rappelle les points étudiés lors de la séance du 21 mars 2019 et propose d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 mars 2019.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019025 : BUDGET LOTISSEMENT LES 4 CHEMINS (FONTAINE DU GAIN) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion du budget lotissement Les 4 chemins dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part.

Vote**Pour 14 Contre 0 Abstention 0****Réf. 2019026 : BUDGET LOTISSEMENT LES 4 CHEMINS (FONTAINE DU GAIN) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Après avoir présenté le compte administratif aux membres du Conseil, Madame le Maire se retire et le conseil municipal vote l'approbation du compte administratif de l'année 2018, sous la présidence de Monsieur PELLETIER, désigné président de séance pour ce point :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
FONCTIONNEMENT	163 992,72 €	126 673,53 €	-37 319,19 €	-51 254,82 €
INVESTISSEMENT	97 198,53€	163 992,72 €	66 794,19 €	- 49 708,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2018.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Sous-Préfecture de Châtelleraut ainsi qu'au Receveur Municipal de la Trésorerie de Châtelleraut.

Vote**Pour 13 Contre 0 Abstention 0****Réf. 2019027 : BUDGET LOTISSEMENT LES 4 CHEMINS (FONTAINE DU GAIN) – AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Après avoir entendu et approuvé en date du 11/04/2019 le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif de l'année 2018 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : un déficit de fonctionnement cumulé de 51 254,82 €

Section d'investissement : un déficit d'investissement cumulé de 49 708,48 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Monsieur PELLETIER informe le conseil municipal de la nécessité de reporter le déficit de fonctionnement en dépense de fonctionnement et le besoin de financement en dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'affecter le résultat 2018 comme suit :

A la ligne 002 (D) Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 51 254,82 €,

A la ligne 001 (D) Solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 49 708,48 €.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019028 : BUDGET LOTISSEMENT LES 4 CHEMINS (FONTAINE DU GAIN) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu les avis des commissions Finances réunies les 19 et 23 mars et le 03 avril 2019,

Vu la délibération n°2019026 en date du 11 avril 2019 adoptant le compte administratif de l'année 2018,

Vu la délibération n°2019027 en date du 11 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 communal.

Il est proposé de voter le budget par chapitre et par nature.

Le budget primitif 2019 communal s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 100 963,30 €

- INVESTISSEMENT : 49 708,48 €

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>	
CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	51 254,82 €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 708,48 €
TOTAL	100 963,30 €

<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	49 583,33 €
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 379,97 €
TOTAL	100 963,30 €

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
CHAPITRE 001 : SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	49 708,48 €
TOTAL	49 708,48 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 708,48 €
TOTAL	49 708,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2019 « Lotissement Les 4 Chemins ».

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019029 : BUDGET LOTISSEMENT LA COULEE VERTE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion du budget lotissement La Coulée verte dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019030 : BUDGET LOTISSEMENT LA COULEE VERTE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir présenté le compte administratif aux membres du Conseil, Madame le Maire se retire et le conseil municipal vote l'approbation du compte administratif de l'année 2018, sous la présidence de Monsieur PELLETIER, désigné président de séance pour ce point :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	- 106 415,79 €	- 106 415,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2018.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Sous-Préfecture de Châtellerauld ainsi qu'au Receveur Municipal de la Trésorerie de Châtellerauld.

Vote

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019031 : BUDGET LOTISSEMENT LA COULEE VERTE – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Après avoir entendu et approuvé en date du 11/04/2019 le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif de l'année 2018 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : un excédent de fonctionnement cumulé de 0 €

Section d'investissement : un déficit d'investissement cumulé de 106 415,79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Monsieur PELLETIER informe le conseil municipal de la nécessité de reporter le besoin de financement en dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'affecter le résultat 2018 comme suit :

A la ligne 001 (D) Solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 106 415,79 €.

Vote**Pour 14 Contre 0 Abstention 0****Réf. 2019032 : BUDGET LOTISSEMENT LA COULEE VERTE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu les avis des commissions Finances réunies les 19 et 23 mars et le 03 avril 2019,

Vu la délibération n°2019030 en date du 11 avril 2019 adoptant le compte administratif de l'année 2018,

Vu la délibération n°2019031 en date du 11 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018,

Le budget primitif 2019 communal s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 106 985,79 €

- INVESTISSEMENT : 148 985,79 €

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>	
CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES	51 254,80 €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 985,79 €
CHAPITRE 043 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9000,00 €
TOTAL	106 985,79 €

<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	88 985,79 €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9000,00 €
CHAPITRE 043 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9000,00 €
TOTAL	106 985,79 €

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
CHAPITRE 001 : SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	106 415,79 €
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES	33 570,00 €

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9000,00 €
TOTAL	148 985,79 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 985,79 €
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES	60 000,00 €
TOTAL	148 985,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2019 « Lotissement La Coulée verte ».

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019033 : CLOTURE DU BUDGET CCAS ET TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
--

Vu la délibération du 30 janvier 2019 du conseil d'administration du CCAS approuvant le compte de gestion 2018,

Vu la délibération du 30 janvier 2019 du conseil d'administration du CCAS approuvant le compte administratif 2018,

Vu la délibération du 30 janvier 2019 du conseil d'administration du CCAS relative à la dissolution du budget CCAS,

Considérant la demande de la Trésorerie de supprimer ce budget annexe et de le réintégrer sur le budget principal,

Madame le Maire propose au conseil municipal de clôturer le budget CCAS et de le réintégrer au budget principal de la commune.

Madame le Maire rappelle l'état du budget CCAS à la clôture de l'exercice 2018 :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
FONCTIONNEMENT	2 367,72 €	162 €	- 2 205,72 €	7 122,22 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget CCAS clos sans y intégrer les restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder à la clôture du budget CCAS.

CONSTATE que les résultats reportés du compte administratif 2018 du budget CCAS, à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élève à : + 7 122.22 €.

AUTORISE l'ensemble des écritures budgétaires et non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget CCAS au budget principal de la Commune.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019034 : CREATION DU SPIC ET DU BUDGET AUTONOME HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,

Considérant que l'activité de production d'électricité générée par le hangar photovoltaïque ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue une activité au sein d'un budget dédié,

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'activité de production et de vente d'électricité photovoltaïque est constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) qui doit nécessairement faire l'objet d'une régie à autonomie financière.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un SPIC doté de la seule autonomie financière, d'en approuver les statuts et de créer un budget annexe Hangar Photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les statuts de la régie chargée de l'exploitation du SPIC de production et vente d'électricité par le hangar photovoltaïque, en annexe de la présente délibération.

APPROUVE la création d'un budget autonome dénommé « Hangar photovoltaïque ».

Vote

Pour 13 Contre 0 Abstention 1

Réf. 2019035 : BUDGET HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes,

Vu les avis des commissions Finances réunies les 19 et 23 mars et le 03 avril 2019,

Vu la délibération n°2019034 en date du 11 avril 2019 pour la création d'un SPIC et d'un budget autonome Hangar Photovoltaïque,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 Hangar photovoltaïque.

Il est proposé de voter le budget par chapitre.

Le budget primitif 2019 communal s'équilibre comme suit :

- **EXPLOITATION : 14 000 €**
- **INVESTISSEMENT : 8 000 €**

<u>EXPLOITATION DEPENSES</u>	
CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000,00 €
CHAPITRE 060 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	770,00 €
CHAPITRE 061 : SERVICES EXTERIEURS	2 750,00 €
CHAPITRE 066 : CHARGES FINANCIERES	2 300,00 €
CHAPITRE 069 : IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	180,00 €
TOTAL	14 000,00 €

<u>EXPLOITATION RECETTES</u>	
CHAPITRE 70 : VENTES DE PRODUITS	14 000,00 €
TOTAL	14 000,00 €

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000,00 €
TOTAL	8 000,00 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	8000,00 €
TOTAL	8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2019 « Hangar photovoltaïque ».

Vote

Pour 13 Contre 0 Abstention 1

Réf. 2019036 : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019037 : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir présenté le compte administratif aux membres du Conseil, Madame le Maire se retire et le conseil municipal vote l'approbation du compte administratif de l'année 2018, sous la présidence de Monsieur PELLETIER, désigné président de séance pour ce point :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
FONCTIONNEMENT	1 503 876,06	1 613 151,88	109 275,82	353 209,71
INVESTISSEMENT	389 438,32	163 567,64	- 225 870,68	- 249 742,32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2018.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la Sous-Préfecture de Châtellerauld ainsi qu'au Receveur Municipal de la Trésorerie de Châtellerauld.

Vote

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019038 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu la délibération 2019033 en date du 11 avril 2019 clôturant le budget CCAS et transférant les résultats de clôture au budget principal de la commune,

Après avoir entendu et approuvé en date du 11/04/2019 le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif de l'année 2018 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : un excédent de fonctionnement cumulé de 353 209,71€

Section de fonctionnement du budget CCAS : un excédent de fonctionnement cumulé de 7122,71€

Soit un excédent de fonctionnement total de 360 331,93€

Section d'investissement : un déficit d'investissement cumulé de 249 742,32€

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Monsieur PELLETIER propose au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 249 742,32 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 110 589,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A la ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 110 589,61 €,

A la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 249 742,32 €.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019039 : BUDGET PRINCIPAL – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de revoir la fiscalité communale directe 2019 et rappelle les taux 2018, à savoir :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	11.13 %

Taxe Foncière bâti	15.62 %
Taxe Foncière non bâti	34.37 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RECONDUIT les taux suivants pour l'année 2019 :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	11.13 %
Taxe Foncière bâti	15.62 %
Taxe Foncière non bâti	34.37 %

Pour un produit attendu de 579 138 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019040 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu les avis des commissions Finances réunies les 19 et 23 mars et le 03 avril 2019,

Vu la délibération n°2019037 en date du 11 avril 2019 adoptant le compte administratif de l'année 2018,

Vu la délibération n°2019038 en date du 11 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif communal 2019.

Il est proposé de voter le budget par chapitre.

Le budget primitif 2019 communal s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 1 673 429 €

- INVESTISSEMENT : 619 994 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	481 200,00 €
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL	713 450,00 €
CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	243 144,61 €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 139,00 €
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	196 995,00 €
CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES	24 500,00 €
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,39 €
TOTAL	1 673 429 €

<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	110 589,61 €
CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES	16 500,00 €
CHAPITRE 70 : PRODUITS DE SERVICES	126 520,00 €
CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES	907 613,00 €
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	401 280,00 €
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION	101 205,00 €
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,39 €
TOTAL	1 673 429 €

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
CHAPITRE 001 : SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	249 742,32 €
CHAPITRE 40 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 206,00 €
CHAPITRE 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	135 700,00 €
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 676,00 €
CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	6 206,00 €
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	177 669,68 €
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	24 794,00 €
TOTAL	619 994 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
CHAPITRE 21 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	243 144,61 €
CHAPITRE 40 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 139,00 €
CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS	276 742,89 €
CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 267,50 €
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES	1 700,00 €
TOTAL	619 994 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2019 communal.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019041 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--

Madame le Maire et Monsieur BOUIN, adjoint en charge aux associations, proposent d'attribuer une nouvelle série de subventions en 2018 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition de la commission	Subventions attribuées
ACCA	Remboursement de la salle festive (378 €)	378 €	378 €
ADMR	Subvention de fonctionnement	400 €	400 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Remboursement de la salle festive (574 €)	574 €	574 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BONNEUIL-MATOURS	Remboursement de la salle festive (1332 €)	1332 €	1332 €
APE	Remboursement de la salle festive (378 €)	378 €	378 €
APEL	Remboursement de la salle festive (378 €)	378 €	378 €
CLUB MOSAIQUE	Remboursement de la salle festive (756 €) Subvention de fonctionnement (1500 €)	2256 €	2256 €
FESTI'MATOURS	Remboursement de la salle festive (378 €)	378 €	378 €
LES TROTTEURS DU PINAIL	Remboursement de la salle festive (378 €)	678 €	678 €

	Subvention exceptionnelle sur manifestation (300 €)		
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT CHARENTE-MARITIME	Subvention de fonctionnement (42 €/apprenti)	42 €	42 €
CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA VIENNE	Subvention de fonctionnement (75 €/apprenti)	300 €	300 €
LA PRÉVENTION ROUTIERE	Subvention de fonctionnement	100 €	100 €
MFR D'INGRANDES SUR VIENNE	Subvention de fonctionnement (150 €)	-	150 €
RASED	Subvention de fonctionnement (150 €)	150 €	150 €
TOTAL		7344 € (4552 € de remboursement et 2792 € de subventions communales)	7344 € (4552 € de remboursement et 2792 € de subventions communales)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions susmentionnées.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2019042 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Le département de la Vienne propose de reconduire en 2019 son aide à l'investissement des communes, via le dispositif ACTIV. Le montant proposé pour la commune de Bonneuil-Matours est de 26 100 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'asseoir cette demande sur les travaux de voirie que la commune souhaite réaliser tout au long de l'année 2019.

Les travaux prioritaires sont les suivants :

- Travaux rue de la Croix Bagot : travaux préparatoires nécessaires à la réfection de la couche de roulement de la chaussée en enrobé qui sera assurée par le département (changements de bordures, remises à la côte d'ouvrages...), pour un coût prévisionnel de 40 597,70 € HT,
- Remplacement de l'aqueduc d'eaux pluviales route de Monthoiron, pour un coût prévisionnel de 4 729,54 € HT,
- Mise en sécurité de la voirie (notamment route d'AUGERON) entraînant des travaux d'aménagement (aménagement d'un sentier piéton, comblement d'un fossé, pose de quilles pour effet de rétrécissement signalisation...), la pose de radars pédagogiques, de miroirs et de signalisation au sol, pour un coût prévisionnel de 18 880 € HT.

Le coût total prévisionnel de ces opérations est estimé à 64 207,24 € HT (77 048,68 TTC).

Madame le Maire présente le plan de financement provisoire :

Département (ACTIV 3)	26 100 €	41 %
Département (Amendes de police)	4 720 €	7 %
Autofinancement	33 387,24 €	52 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les travaux projetés en 2019.

APPROUVE le plan de financement provisoire.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

**Réf. 2019043 : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE MIXTE DU SACRÉ-CŒUR**

Vu la délibération 2019002 autorisant le maire à signer une convention avec l'école privée mixte du Sacré-Cœur,

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de régulariser un élément de la convention de partenariat avec l'école privée mixte du Sacré-Cœur afin d'éviter toutes problématiques lors du versement. En effet, c'est auprès de l'Ogec (Organisme de gestion de l'Enseignement catholique) que la participation communale est versée.

Elle propose de conventionner avec l'OGEC du Sacré-Cœur plutôt qu'avec « l'école privée mixte du Sacré-Cœur »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE la modification de la convention de partenariat tel que précisé ci-dessus.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception le 06 avril 2019 d'un courrier en mairie informant la commune d'un legs à son égard. Elle propose au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour afin de se prononcer sur ce legs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire.

Vote

Pour 13 Contre 0 Abstention 1

Réf. 2019044 : ACCEPTATION DU LEGS DE MADAME MADELEINE DECOURS

Vu l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de l'étude notariale SCP LUTHIER en date du 02 avril 2019,

Madame le Maire expose que par courrier en date du 02 avril 2019, l'étude notariale SCP LUTHIER sise Rond-point du 30 août 1944, BP9, 36500 BUZANCAIS a informé la commune de Bonneuil-Matours du décès le 13 avril 2017 de Madame Madeleine Marcelle DECOURS, née le 22 août 1928 à Bonneuil-Matours, en son vivant retraitée et domiciliée à Châtillon-sur-Indre.

Aux termes d'un testament fait en la forme olographe, à Châtillon-sur-Indre, en date du 05 janvier 2011, Madame DECOURS a pris la disposition d'« être enterrée avec [son] père à Bonneuil-Matours dans le caveau familial dont il a assumé la construction » et de donner à la commune de Bonneuil-Matours « pour leurs bonnes œuvres et l'entretien une ou deux fois par an de [sa] tombe 10 millions d'anciens francs ».

Au cours actuel, cette somme correspond à environ 15 200 €, auxquels doivent être déduits des frais d'enregistrement d'un montant de 125 €.

Considérant que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce legs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le legs de Madame Madeleine Marcelle DECOURS.

S'ENGAGE à entretenir une à deux fois par année la tombe de Madame Madeleine Marcelle DECOURS.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à établir et signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de sa succession.

Vote

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame CHAMPAIN informe le conseil municipal de l'organisation d'un goûter de Pâques et d'une chasse aux œufs le 12 avril 2019 à 16h30 à l'école

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.